



Tombola associative gratuite

Par **jean jacques gonzales**, le **16/03/2010** à **16:23**

Bonjour,

A l'occasion d'une manifestation, c'est à dire un salon de la moto à Bagnols sur Ceze, nous sommes une association et un de nos exposants, souhaite mettre en loterie un scooter d'une valeur environ de 1000eur, c'est un don pour l'association. L'entrée est fixé à 2 euros tombola comprise.

Que devons nous faire, si cela nous implique des frais supplémentaires? Et vis a vis de la réglementation.

Merci des renseignements
cordialement
jean-jacques gonzales